

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 13
Votants 13

L'an deux mille dix, et le 1er mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 22/02/2010,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN, M. Stéphane AUGU, Mme Dominique DUTERDE, Mme Isabelle JAVAUX, M. Laurent BOSSÉ, M. David ARCHAMBAULT, Mme Cécile EVANO, M. Philippe VERNIER, M. Théodore HUPKA, Mme Danièle ROUSSEAU, M. Georges COLLIN

Absents excusés : M. Jean-Daniel BENAZET, Mme Michelle BENAZET.

Absent : néant

A été élu secrétaire : Mme Dominique DUTERDE.

RÉMUNÉRATIONS DES AGENTS RECENSEURS

Suite à la délibération du 19 octobre 2009, les trois agents recenseurs nommés seront indemnisés sur la base des bulletins récupérés sur leur district (soit 1,13€ par feuille de logement et 1,71€ par bulletin individuel), et M. le maire propose d'y ajouter les 5 heures de formation au taux horaire du SMIC et le remboursement de leurs frais kilométriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette rémunération, soit :

	Rémunérations		
	aux bulletins récupérés	pour la formation	aux kilomètres
District 3	944,93 €	44,30 €	140,80 €
District 4	1 044,99 €	44,30 €	-
District 5	941,11 €	44,30 €	185,92 €

INSTALLATION DU CHAUFFAGE DANS L'ÉGLISE

Suite à la délibération du 19 octobre 2009, d'après l'avis favorable :

- du diocèse de Tours pour la prise en charge de la consommation électrique,
- de l'Architecte des Bâtiments de France sous réserve de ses prescriptions,

le Conseil Municipal après avoir étudié le nouveau devis de l'entreprise DELESTRE qui tient compte des prescriptions de l'ABF, décide à 8 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions l'installation d'un chauffage par panneaux radiants électriques à infra-rouge et confie cette installation à l'entreprise DELESTRE pour un montant de 9 853,84€ TTC.

Le Conseil charge M. le Maire d'inscrire cette dépense au budget primitif 2010

REMPLACEMENT DE L'AGENT ADMINISTRATIF DE 2ème CLASSE PENDANT SES CONGÉS

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide pour maintenir au public le service de l'agence postale communale pendant les vacances d'avril de l'agent administratif en place, de recruter du personnel contractuel.

Le Conseil Municipal précise que pendant ce remplacement, l'agence Postale sera ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h sauf le lundi 5 avril qui sera férié. Par conséquent l'agent remplaçant sera rémunéré sur la base de 3h par jour de remplacement et rémunéré sur la base horaire de l'indice brut 287. Il charge M. le Maire de recruter la personne de son choix.

VOTE DES SUBVENTIONS 2010

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

- à 7 voix pour, 4 voix contre et deux abstentions, une participation de 25€ pour chaque famille dont un (ou plusieurs) enfant(s) participe(nt) à un voyage de découverte en France dans le cadre scolaire (collège et lycée);
- avec douze voix pour et une abstention, une subvention de 500€ pour le Comité de Jumelage AZAY-NISA ;
- à l'unanimité une subvention de 1196€ à l'association Saché Anim';
- avec douze voix pour et une abstention, une subvention de 5€ par jour de présence et par enfant de la commune à l'association 1001 Pattes de Villaines les Rochers soit 360€ pour l'année 2009;
- à l'unanimité les participations pour les Associations des Maires :
 - d'Indre et Loire pour la somme de 366,28€
 - de France pour la somme de 186,55€;

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subventions suite aux demandes de l'association Lire et Dire et de la Mission Locale du Chinonais.

Le Conseil charge M. le Maire d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2010.

DÉNOMINATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire propose que la salle des associations soit nommée « Maison Sandra et Jean DAVIDSON » et que l'école devienne l'« École Yves ELLÉOUËT ».

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ses propositions et charge M. le Maire de faire réaliser les plaques nominatives pour les inaugurations par l'entreprise de son choix.

Le Conseil charge M. le Maire d'inscrire cette dépense au budget primitif 2010.

ACCEPTATION DU DON DE MME ELLÉOUËT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de Mme ELLÉOUËT de donner à la commune le dernier tableau peint par son mari M. Yves ELLÉOUËT, afin qu'il soit accroché à la mairie.

Après délibération, le Conseil accepte avec grand plaisir ce don.

INDEMNISATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 1er février 2010 qui donne le montant de l'indemnisation du commissaire enquêteur chargé de la modification n°2 du PLU qui s'élève à 862€.

Après délibération, le Conseil décide de lui verser cette indemnité et charge M. le Maire d'inscrire cette dépense au budget primitif 2010.

REMPLACEMENT DES ORDINATEURS PORTABLES VOLÉS

Suite au vol survenu à l'école primaire pendant les dernières vacances scolaires et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de remplacer rapidement ce matériel informatique en retenant le devis de l'entreprise NETIXIA pour la somme de 8 535,96€ TTC.

Le Conseil charge M. le Maire d'inscrire cette dépense au budget primitif 2010.

ACQUISITIONS DE MATÉRIELS

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les acquisitions de matériels suivants :

- un nettoyeur haute pression à LEROY MERLIN pour un montant de 699,95€ TTC.
- un groupe électrogène à LEROY MERLIN pour un montant de 546€ TTC.
- un générateur d'air chaud portable à Ets RICHARD pour un montant de 465,95€ TTC.
- Une jardinière en fonte à ABC ÉQUIPEMENTS COLLECTIVITÉS pour un montant de 970,29€ TTC.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire d'inscrire ces dépenses au budget primitif de 2010.

PARTICIPATION SUITE A UNE DÉROGATION SCOLAIRE

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de scolarité de 61€ à l'égard de la commune de Monts pour la scolarisation d'un enfant de Saché dans leur école suite à une dérogation scolaire.

RÉCOMPENSES POUR LES MAISONS FLEURIES 2009

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'achat de 11 chèques cadeaux à 20€ chez JARDILAND pour les récompenses des maisons fleuries 2009, soit un total de 220€ TTC.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE GESTION DE LA CHÂTAIGNERAIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un comité de gestion pour le site de la Châtaigneraie commun à la commune de Saché et de Pont de Ruan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les candidats portés volontaires et désigne comme :

- Membres : M. Olivier BOUISSOU, M. Stéphane AUGU et M. Jean-Daniel BÉNAZET.
- Suppléants : Mme Nadine DESCHAMPS, Mme Cécile ÉVANO, M. Théodore HUPKA.

FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2010

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'un feu d'artifice sera tiré le soir du 14 juillet dans le parc du Château de Saché.

Pour cela, il étudie les trois propositions reçues à ce jour :

- PYRO CONCEPT pour la somme de 2 350€ TTC;
- LACROIX-RUGGIERI pour la somme de 2 298€ TTC;
- SEDI ÉQUIPEMENT pour la somme de 2 350€ TTC.

Suite à l'insatisfaction sur le déroulement du feu d'artifice de l'an passé tiré par la société PYRO CONCEPT, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société SEDI ÉQUIPEMENT qui propose une solution clé en main avec des options offertes.

Le Conseil charge M. le Maire d'inscrire cette dépense au budget primitif 2010.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Olivier BOUISSOU